

St Chéron^{en}

numéro 367 - janvier/février 2023

BREF



Recensement de la population

Du 19 janvier au 18 février 2023



> Pages 8 & 9

Sommaire

Arrêt sur images	P. 4 à 6
Cadre de Ville	P. 7
Vivre ensemble	P. 8 à 18
Vie économique	P. 19 & 20
Ça bouge !	P. 21 à 23
Vie associative	P. 24 à 26
Tribune	P. 27



Déchets végétaux



Ils sont collectés une semaine sur deux les semaines paires (par le Siredom).

► **Première collecte :**
mardi 7 mars 2023



Mairie de Saint-Cheron 91



SaintCheron91

St Chéron en BREF

Directeur de la publication :
Jean-Marie Gelé
ISSN : 2739-6711

Réalisation - Impression :
Imprimerie WILLAUME-EGRET
© 01 69 46 10 14

Illustrations/Photos : Freepik

Agenda

Janvier

DU 7 AU 29 JANVIER

EXPOSITION « SAINT-CHÉRON, D'HIER À AUJOURD'HUI »

Ecomusée de Saint-Chéron

P21

VENDREDI 13 JANVIER

CÉRÉMONIE DES VŒUX

Salle du Pont de Bois
Accueil des invités à 19h30
Présentation des vœux à 20h

VENDREDI 20 JANVIER

LA NUIT DE LA LECTURE

Club des Tourelles à 20h

P22

SAMEDI 21 JANVIER

AUDITION DE TOUTES LES CLASSES D'INSTRUMENTS DU CONSERVATOIRE

Salle des associations à 15h30
(accès par la rue Bouillon Lagrange)

Février

JEUDI 2 FÉVRIER

RENCONTRE CONVIVIALE DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Pour les malades et leurs familles
Club des Tourelles de 14h à 16h30

DU 4 AU 26 FÉVRIER

EXPOSITION « LE MONDE DES POP-UP OU LIVRES ANIMÉS »

Écomusée de Saint-Chéron

P21

DIMANCHE 5 FÉVRIER

CONCERT D'HIVER DES HARMONIES DE SAINT-CHÉRON ET MÉRÉVILLE

Salle du Pont de Bois à 16h

P22

SAMEDI 11 FÉVRIER

DÉMONSTRATION DE TAI CHI

Face à la mairie à 11h30

P23

SOIRÉE CABARET

Salle du Pont de Bois à 21h

DIMANCHE 12 FÉVRIER

LOTO DE L'ASSOCIATION JEAN LE MAO

Salle du Pont de Bois à 14h
(Ouverture des portes à 12h30)

Mars

VENDREDI 3 MARS

COLLECTE DE SANG

Salle d'Orgery de 15h30 à 19h30

P11

VENDREDI 31 MARS

SPECTACLE « L'AIDANT ENTRE EN SCÈNE »

Salle du Pont de Bois à 17h30

Collecte de vos sapins de Noël

Les fêtes sont passées et il est temps de vous séparer de votre sapin de Noël !

Faites recycler vos sapins naturels en les déposant **sur le parking ouest de la mairie (côté marché)**, dans l'enclos prévu à cet effet au niveau des garages situés en-dessous de l'école maternelle du Centre :

Du vendredi 13 janvier après-midi jusqu'au dimanche 15 janvier

Attention : Ne déposez que les sapins naturels, sans décoration, sans sac, sans neige artificielle et sans pieds cloutés.





Jean-Marie Gelé
Maire de Saint-Chéron

Edito

Saint-Chéronnaises, Saint-Chéronnais,

Pour cette nouvelle année 2023, je vous présente tous mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de succès. J'espère que vous avez passé d'agréables fêtes et que vous avez pu profiter de ces moments avec votre famille ou vos amis pour vous reposer et vous ressourcer.

Vendredi 13 janvier, c'est avec grand plaisir que je vous invite à nous retrouver à la salle du Pont de Bois pour la cérémonie des vœux. Après deux années d'annulation en raison de la crise sanitaire, nous allons enfin pouvoir renouer avec ce moment de convivialité. Je profiterai de cette occasion pour dresser un bilan de l'année écoulée tout en vous exposant nos projets pour les mois à venir.

Cette année 2023 va également débuter avec une autre étape importante pour la vie de notre commune : le recensement de la population.

Cette opération, qui se déroule tous les cinq ans dans les communes de moins de 10 000 habitants, permet d'avoir une « photographie » globale de la ville.

Le nombre d'habitants déterminant le montant des subventions versées par l'Etat, il est primordial que chacun réponde à cette enquête pour connaître les chiffres réels et permettre à notre commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

Bien conscients de l'accroissement de notre population, nous avons lancé en 2022 plusieurs projets d'envergure afin de pouvoir adapter au mieux les équipements de la ville.

La priorité a été donnée aux enfants et 2023 verra l'extension du groupe scolaire du Pont de Bois, avec la création d'un nouveau restaurant scolaire et le réaménagement de la cantine actuelle en salles de classe.

Si ce projet a bien sûr un coût conséquent, notre ville présente une situation financière saine et solide grâce aux efforts de gestion poursuivis depuis plusieurs années.

Malgré l'incertitude qui pèse sur les budgets des collectivités en raison de l'inflation et du contexte international, nous sommes ainsi en mesure de financer des investissements d'ampleur pour le bien-être commun.

Espérant avoir le plaisir de vous rencontrer à la cérémonie des vœux, je vous souhaite à nouveau à toutes et à tous une belle et heureuse année !

Bien à vous

Rencontrez votre maire

**M. Jean-Marie Gelé vous reçoit tous les jours
sur rendez-vous : ☎ 01 69 14 13 16**

Le Jour de la Nuit

► Vendredi 28 octobre

Une vingtaine de Saint-Chéronnais ont participé à la balade nocturne organisée dans le cadre de la manifestation nationale «Le jour de la nuit». Accompagnés de Solen Boivin, Guide Nature, ils sont partis à la tombée du jour découvrir la faune nocturne qui nous entoure : chauves-souris, hulottes, papillons de nuit...



La Grande Nuit de l'Humour

► Samedi 5 novembre

Cette première édition a rencontré un vif succès avec plus de 120 spectateurs qui ont eu le plaisir de découvrir sur scène trois nouveaux talents du rire : Tony Atlaoui, Guillaume Morrow et Lisa Chevallier.

Commémoration du 11 novembre

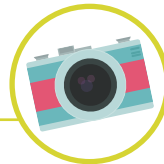
► Vendredi 11 novembre



Cérémonie au carré militaire du cimetière



Dépôt de gerbes au monument aux morts



Remise d'un chèque pour Octobre Rose

Samedi 26 novembre, Jean-Marie Gelé, Maire de Saint-Chéron, a reçu en mairie l'association des commerçants, artisans, industriels et professions libérales de Saint-Chéron (A.C.A.I.L.) pour une remise de dons collectés dans le cadre de l'opération Octobre Rose.

Un chèque de 2654 € a été remis à la Ligue contre le Cancer : cette somme a été réunie avec la marche organisée le 16 octobre 2022 (près de 250 participants), mais aussi grâce aux dons récoltés chez les commerçants ainsi qu'à la vente de produits «partage» roses.



Marché de Noël

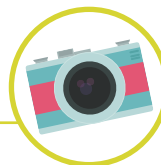
► 26 et 27 novembre

Avec ses 40 exposants et de nombreuses animations, le Marché de Noël a une nouvelle fois attiré la foule le dernier week-end de novembre !



Spectacle « Céleste, elfes des glaces »

La Ferme du Père Noël



Téléthon

► 2 et 3 décembre

Les deux concerts (Trio de la Plaine le 02/12 ; professeurs et classes d'ensemble du conservatoire municipal le 03/12) ont attiré une centaine de spectateurs et ont permis de collecter 1 036 €.



La grande vente caritative organisée sur deux matinées par les communes de Saint-Chéron, Breux-Jouy, Sermaise, Saint-Cyr-sous-Dourdan, Les Granges-le-Roi et Richarville a, elle, permis de réunir 2 989 €.



► Toutes ces opérations ont permis de collecter 4 025 €. Bravo à tous pour ce bel élan de solidarité !

Salon des jeux vidéo

► Samedi 17 décembre



Concert du groupe « TriOpérette »

► Dimanche 18 décembre





Réforme de la taxe d'aménagement

Depuis le 1^{er} septembre 2022, suite au transfert de gestion des taxes d'urbanisme (Taxe d'Aménagement et Redevance d'Archéologie Préventive) aux services des impôts, les déclarations fiscales liées à toute nouvelle construction sont faites de manière dématérialisée par son propriétaire et via un portail qui s'appelle « Gérer mes biens immobiliers » sur votre espace personnel du site impots.gouv.fr.

► Pour les autorisations initiales déposées à compter du 1^{er} septembre 2022

Le formulaire relatif à la déclaration des éléments nécessaires au calcul de l'imposition (DINCI) disparaît et n'a plus à être joint aux demandes d'autorisations d'urbanisme.

Comment se passe la taxation ?

Chaque titulaire d'une autorisation d'urbanisme redevable de la taxe d'aménagement doit procéder lui-même à la déclaration des éléments nécessaires au calcul de l'imposition (surfaces closes et couvertes des espaces liés au stationnement, surfaces des bassins de piscine...).

Quand faire la déclaration ?

La déclaration doit intervenir dans les 90 jours à compter de l'achèvement fiscal des travaux. Dans le cas des constructions générant la création de plus de 5000m² de surface de plancher, la déclaration doit être effectuée avant le 7^e mois qui suit la délivrance de l'autorisation.

Pour plus d'informations ou des explications détaillées, nous vous invitons à contacter le service urbanisme de la mairie : 01 69 14 13 29 – urbanisme@saint-cheron.fr

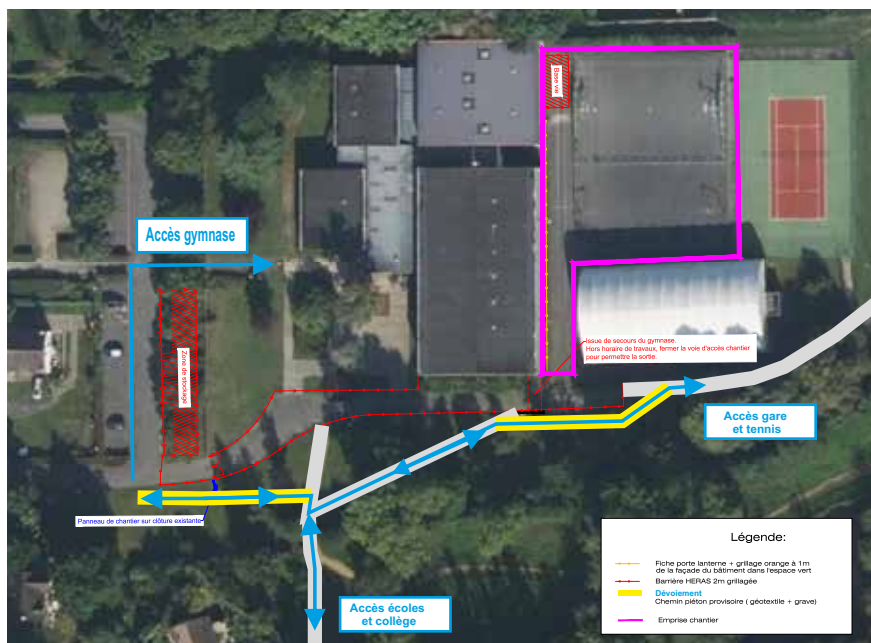


Travaux

La Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix va réaliser **des travaux de rénovation du terrain d'évolution attenant au gymnase Les Closeaux à compter du 9 janvier 2023 jusqu'en fin mars** approximativement.

Pour sécuriser les piétons, l'accès au gymnase via le passage du Pont de Bois ne sera plus possible. Pour accéder au gymnase, il faudra emprunter les accès balisés mis en place.

Concernant les collégiens ou les personnes venant de la gare, ils pourront longer le chantier sur un cheminement aménagé et sécurisé (délimité en jaune sur le plan) avant de rejoindre le passage du Pont de Bois pour aller en direction des établissements scolaires.



Parc du Fief
Réfection du revêtement
du terrain du plateau multisports
Coût : 16 200 €

Recensement de la population

Du 19 janvier au 18 février 2023



Un acte simple, un geste civique utile à tous !

Cette année, Saint-Chéron réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 19 janvier 2023.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information, soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

► **Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 25 janvier ?**

Contactez la mairie au 01 69 14 12 97



Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet **de savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**.

Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, logements...

Les résultats du recensement sont essentiels

► Ils permettent de :

- 1 Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !**



Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

- 2 Définir le **nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, **le nombre de pharmacies...**



- 3 Identifier les **besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...





Vos informations personnelles sont protégées car les questionnaires restent confidentiels et seront remis à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent la vie privée.

Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires sont tenues au secret professionnel.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune :
01 69 14 12 97 – as.besson@saint-cheron.fr

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.



Comment reconnaître mon agent recenseur ?

Il possède une carte tricolore signée par le maire, avec sa photo et son nom.



Restez informés avec PanneauPocket

Pour mieux vous informer, la mairie a choisi la solution mobile PanneauPocket. Pensez à télécharger cette application depuis votre téléphone portable !

Elle vous permet de **recevoir instantanément sur votre portable toutes les actualités et alertes émises par la commune** : événements de la vie quotidienne, animations, travaux sur la voirie, alertes météo ou coupures réseaux...

Cette application est gratuite, sans publicité, et ne nécessite pas de communiquer de données personnelles. Simple et efficace !

► **Téléchargez l'application sur Play Store, App Store ou AppGallery** avec votre téléphone ou votre tablette. Il vous suffit ensuite de choisir « Saint-Chéron » en favori.

La Gendarmerie elle aussi sur PanneauPocket

L'application étant partenaire officiel de la Gendarmerie nationale, vous pouvez également vous abonner au compte « Gendarmerie BTA de Saint-Chéron » pour recevoir des **informations de prévention, de sensibilisation et diverses communications** directement sur votre téléphone.



Hommage à Elisabeth Servy

Mercredi 23 novembre, Elisabeth Servy nous a quittés à l'âge de 74 ans.



Pendant de nombreuses années, « Babeth » a distribué bénévolement le Bref, notre journal municipal, et bien d'autres publications avant de devoir arrêter pour raisons de santé. Investie dans la vie locale, elle a également été longtemps active dans plusieurs associations saint-chéronnaises :

- La Gymnastique volontaire, où elle était assidue aux cours et dont elle a été la secrétaire,
- La Bibliothèque à l'école : elle a donné de son temps pour les écoles du centre car il lui tenait à cœur d'inciter les enfants à lire,
- Le Syndicat d'Initiative, pour aider à l'organisation de la Fête des Trois Vallées,
- L'association Jean Le Mao, pour laquelle elle s'est investie à tous les niveaux : la marche du jeudi après-midi, les sorties, les repas, la commande et la distribution des colis... sans oublier la chorale où elle aimait chanter entourée de ses ami(e)s.

Appréciée de tous pour sa gentillesse et sa générosité, Elisabeth Servy nous a quittés discrètement en laissant de beaux souvenirs à de nombreux Saint-Chéronnais.

Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille et à ses proches.



Entretien des trottoirs

Riverains, vous êtes concernés

Les mois de janvier et février étant propices aux épisodes neigeux et au verglas, nous vous rappelons que **chaque riverain doit assurer la sécurité du passage sur le trottoir le long de sa propriété :**

- Chacun devra déneiger les trottoirs au droit de sa propriété ou devanture.
- Les riverains peuvent jeter du sable, du sel ou de la sciure de bois devant les habitations et commerces afin de résorber le verglas.

La commune s'occupe du salage et déneigement des voiries, en commençant par les axes prioritaires.

**Manifestations du comité local
de Breuillet / Breux-Jouy /
Saint-Chéron**



■ Rencontre conviviale

JEUDI 2 FÉVRIER

Pour les malades et leurs familles
De 14h à 16h30 au Club des Tourelles
(Saint-Chéron)

Infos : 06 07 17 55 61

■ Repas annuel dansant - Thème : PARIS

SAMEDI 11 FÉVRIER

19h30 - Salle des fêtes Gervais Pajadon
à Breuillet

**Réservations : 06 07 17 55 61
ou 06 76 88 07 82**

Carnet

Naissances

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de :

- **Kayron DUCHATEAU**, né le 30/09/2022
- **Elyana VOVARD**, née le 05/10/2022
- **Rodrigo VILAS BOAS DIAS**, né le 05/10/2022
- **Elyna CROSTE**, née le 22/10/2022
- **Manon DIVINÉ**, née le 28/10/2022
- **Ysée FLANET**, née le 05/11/2022
- **Léa-Kimy MOGNEPI-NZIGOU**, née le 06/11/2022

Décès

Nous adressons toutes nos condoléances à la famille de :

- **Marco MORIM CORREIA DA SILVA**, décédé le 07/10/2022





Centre Communal d'Action Sociale

Colis de Noël

Samedi 10 décembre, les élus se sont déplacés au domicile des Saint-Chéronnais âgés de 70 ans et plus afin de leur remettre le colis de Noël offert par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

486 colis ont ainsi été distribués : 332 individuels, dont 25 en maison de retraite, et 154 pour les couples.



Sorties cinéma pour les seniors

Le C.C.A.S. propose ponctuellement des sorties cinéma « seniors » le lundi après-midi.

Des séances seront proposées au Kinépolis de Brétigny-sur-Orge ou au cinéma d'Arpajon, qui a rouvert ses portes en décembre.

- Pour les personnes âgées de 65 ans et plus
- Tarif préférentiel : 5 €



Renseignements et inscriptions :
01 69 14 13 25
c.carneiro@saint-cheron.fr

Collecte de sang

En partenariat avec l'Etablissement Français du Sang, la commune de Saint-Chéron organise une collecte de sang le **vendredi 3 mars**, de 15h30 à 19h30 à la salle d'Orgery.

Accompagner une femme qui accouche, une personne accidentée de la route, un malade atteint de cancer... **Les besoins en produits sanguins sont quotidiens** et les situations sont aussi variées que régulières.

Aujourd'hui, aucun traitement ni aucun médicament de synthèse ne peut remplacer le sang humain. C'est donc important de donner son sang. Chaque jour, vous êtes des milliers à faire ce geste. Continuez à le faire régulièrement et invitez votre entourage à rejoindre cette grande communauté de donneurs.

Chaque année, 1 million de personnes sont soignées grâce aux dons de sang !



► Collecte sur rendez-vous : mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

La confirmation de votre rendez-vous sera envoyée par Email et/ou SMS.

► Pensez à vérifier les éventuelles contre-indications avant de vous déplacer !

Tatouage récent, voyage, fièvre, dentiste...
Faites le test* en ligne sur dondesang.efs.sante.fr (rubrique « Puis-je donner ? ») ou Appli Don de sang.

*Attention, les résultats du test ne remplacent pas l'entretien préalable au don

Coup de pouce aux jeunes

En 2022, la municipalité a mis en place une aide financière à destination des Saint-Chéronnais âgés de 16 à 25 ans pour passer le permis de conduire ou obtenir le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA).

Ce dispositif a pour objectifs de favoriser l'autonomie de nos jeunes concitoyens et de soutenir les animateurs en herbe (pour répondre aux difficultés de recrutement dans le secteur).

L'année dernière, **19 jeunes (11 filles et 8 garçons)** ont bénéficié de l'**aide financière de 150 €** : 13 pour passer le permis et 6 pour l'obtention du BAFA.

Les élus souhaitant également à travers ce dispositif inciter les jeunes Saint-Chéronnais à plus s'impliquer dans la vie locale, l'attribution de l'aide communale a été accordée en contrepartie d'un engagement citoyen de 10 heures dans un service municipal ou lors de manifestations communales.

Tout au long de l'année 2022, les 19 jeunes ont ainsi apporté leur aide sur divers événements :

- Rencontres musicales : installation des chaises et de matériel,
- Préparation de la retraite aux flambeaux,
- Journée rencontres avec les familles : installation et gestion de stands,
- Forum des associations : aide à l'installation de la salle,
- Spectacles communaux : accueil des spectateurs,
- Salon des Jeux Vidéo : aide à l'installation et au rangement.



Jean-Marie Gelé, Maire de Saint-Chéron, et Rémi Boyer, Adjoint délégué à la Jeunesse, ont invité les jeunes bénéficiaires du dispositif à un temps d'échanges en mairie le samedi 19 novembre 2022

Ce dispositif est reconduit pour 2023 et les années à venir, aussi tout jeune intéressé par cette aide financière est invité à se faire connaître auprès de la Maison des Jeunes.

► **Contacts : 01 64 56 52 07**
mdj@saint-cheron.fr

Inscriptions scolaires

Votre enfant est né en 2020 ? Alors il est en âge de découvrir les joies de l'école !

Afin de pouvoir anticiper les effectifs de nos écoles maternelles, nous vous demandons de bien vouloir inscrire dès maintenant vos enfants.

Pour inscrire votre enfant en petite section de maternelle, présentez-vous au service Enfance muni :

- de votre livret de famille,
- d'un justificatif de domicile datant de moins de trois mois (facture d'électricité, quittance de loyer...).

► **En cas d'emménagement dans la commune, merci de contacter le service Enfance pour inscrire votre enfant à l'école (maternelle ou élémentaire).**

► **Renseignements :**

Service Enfance ☎ 01 69 14 13 31
m.marchand@saint-cheron.fr





Prix des P'tits Loups

Le prix des P'tits loups est né en 2008 pour donner le goût de lire et d'éveiller le sens critique des jeunes essonnais. Tous les ans, les enfants de 7 à 10 ans sont invités à élire leur album préféré !



Organisé par la Médiathèque Départementale de l'Essonne (MDE), le prix des P'tits Loups propose deux sélections : « Graines de loups » pour les 7-8 ans et « Loups en herbe » pour les 9-10 ans.

Partenaire de ce projet culturel, la bibliothèque municipale invite les jeunes Saint-Chéronnais à venir découvrir dès maintenant la sélection 2023, qui comprend 4 albums par catégorie :

► Graines de loups (7/8 ans)

- *Une nuit à Insect' Hôtel* de Claire Schvartz
- *Quel bonheur !* de François David
- *Les chaussures lentes et le curieux chemin* de Charlotte Lemaire
- *Nickel le teckel* de Juliette Lagrange

► Loups en herbe (9/10 ans)

- *Marin, Félix et l'île aux oiseaux* de Erwan Bargain
- *Il était une forme* de Cruschiform et Gazhole
- *Loup d'Or* de Raphaële Frier
- *L'autre côté de la montagne* de Géraldine Alibeu

Chaque lecteur en herbe pourra voter pour son album préféré jusqu'au 15 mars 2023 (remise des prix le 1^{er} avril).

+ d'infos : <https://mde.essonne.fr/ptits-loups.aspx>

En
2022

59 bibliothèques participantes
4909 enfants votants

La maternelle du Pont de Bois fait sa grande lessive

Jeudi 20 octobre, les enfants de l'école maternelle du Pont de Bois ont participé à la manifestation internationale d'art participatif « La Grande Lessive ».

Au moyen de réalisations plastiques (dessins, peintures, collages...), les élèves ont essayé de répondre à la question : « Quelle est la couleur de vos rêves ? ».

En référence aux anciennes « Grandes lessives », toutes les œuvres de nos jeunes artistes ont été suspendues de manière éphémère à des fils tendus en extérieur. Un grand bravo pour leur imagination et leurs travaux !



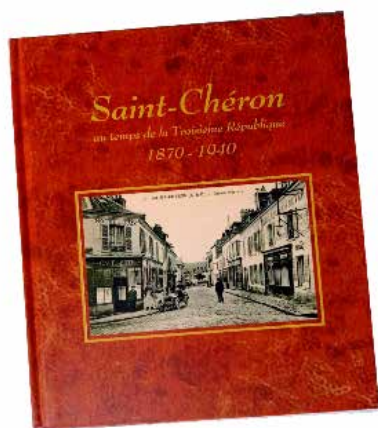
Salon de la photo



Suite à l'exposition organisée en octobre dernier à l'écomusée sur le thème des portes, M. Jean-Claude Bousseau a remporté le prix de la Mairie pour sa photographie prise à Saint-Chéron, rue Bouillon Lagrange, et Mme Claire Barthélémy celui du Sénat pour sa photo prise à Kyoto.

Explorez l'histoire de notre commune

Vous souhaitez découvrir ou mieux connaître le passé de notre ville ?
La municipalité vous propose à la vente deux ouvrages : « Saint-Chéron au temps de la Troisième République » et « Quand Saint-Chéron vivait au rythme des carrières ».



Saint-Chéron au temps de la Troisième République

► Avec cet ouvrage, plongez dans l'ambiance de notre commune de 1870 à 1940 et découvrez comment Saint-Chéron a évolué au fil du temps.



Quand Saint-Chéron vivait au rythme des carrières

► Vous en avez déjà certainement entendu parler ou vous vous y êtes déjà peut-être promené... Mais saviez-vous que plus de 450 hommes travaillaient quotidiennement dans les carrières de Saint-Chéron au début du 20^e siècle ? Découvrez cette épopée à travers cet ouvrage, qui contient de nombreux témoignages de carriers ou d'habitants de l'époque.

► Renseignements : s.crespel@saint-cheron.fr

Ces deux ouvrages sont en vente en mairie et à la bibliothèque municipale au prix de 10 €.



Vous êtes aidant ?

Des dispositifs de soutien existent !

Être un proche aidant est toujours une situation difficile, en particulier pour concilier la vie professionnelle et cette situation spécifique de vie personnelle. Si des avancées significatives ont été réalisées avec la loi n°2019-485 du 22 mai 2019 (déposée par Jocelyne GUIDEZ, Sénatrice de l'Essonne), en facilitant notamment l'identification des aidants, les différents dispositifs à destination des aidants sont encore peu connus. Vous trouverez ci-après un récapitulatif dont nous vous invitons à prendre connaissance.

Le congé de présence parentale (CPP)

Le congé de présence parentale permet au salarié de s'occuper d'un enfant à charge dont l'état de santé nécessite une présence soutenue et des soins contraignants. Le salarié bénéficie d'une réserve de jours de congés, qu'il utilise en fonction de ses besoins.

Le salarié peut prendre un CPP s'il a un enfant à charge (obligations alimentaires, devoirs de garde, de surveillance, d'éducation du parent dans le but de protéger l'enfant dans sa sécurité, sa santé, sa moralité) atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité. Aucune condition d'ancienneté n'est imposée.



L'enfant doit répondre aux 3 conditions suivantes :

- Avoir moins de 20 ans,
- Ne pas percevoir un salaire mensuel brut supérieur à 982,48 €,
- Ne pas bénéficier à titre personnel d'une allocation logement ou d'une prestation familiale.

Le congé est attribué pour une période maximale de 310 jours ouvrés (5 jours par semaine) par enfant et par maladie, accident ou handicap.

Le salarié utilise cette réserve de 310 jours en fonction de ses besoins dans la limite maximale de 3 ans.

Ce congé permet au salarié de maintenir ses droits à l'assurance maladie et de prendre en compte l'ancienneté. Le salarié ne perçoit pas de rémunération, mais il peut bénéficier de l'allocation journalière de présence parentale (AJPP).

Vous avez droit à l'AJPP si vous êtes dans une des catégories suivantes :

- Salarié du secteur privé en congé de présence parentale
- Agent du secteur public en congé de présence parentale
- Voyageur représentant placier (VRP)
- Salarié à domicile employé par un particulier employeur
- Travailleur non-salarié
- En formation professionnelle rémunérée
- Demandeur d'emploi indemnisé par Pôle emploi

Le congé de solidarité familiale

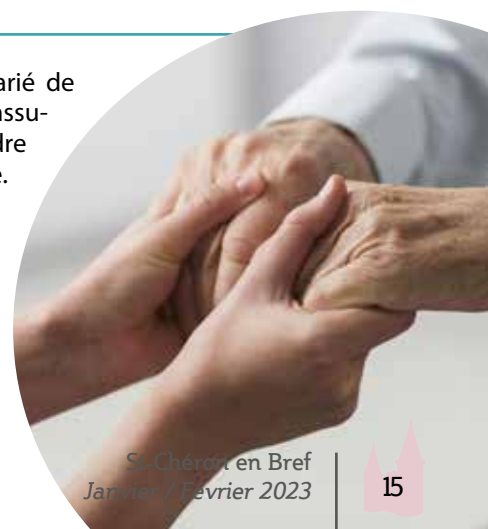
Le congé de solidarité familiale permet au salarié de s'absenter de son travail pour assister un proche en fin de vie.

Aucune condition d'ancienneté n'est imposée.

D'une durée maximum de 3 mois et renouvelable une fois, ce congé peut être pris de manière continue ou fractionnée, à temps plein ou en temps de travail partiel.

Ce congé n'est pas rémunéré par l'employeur mais donne droit au versement d'une allocation journalière d'accompagnement d'un proche en fin de vie. Pour ce faire, il faut remplir le formulaire suivant : <https://www.ameli.fr/entreprise/vos-salaries/evenements-familiaux/fin-de-vie-proche-conges-aides/allocation-accompagnement-fin-vie>.

Ce congé permet au salarié de maintenir ses droits à l'assurance maladie et de prendre en compte l'ancienneté. Sauf accord d'entreprise, ce congé ne permet cependant pas d'acquies des droits à la retraite complémentaire.



Le don de jours de congés ou RTT

Un salarié peut, sous conditions, renoncer à tout ou partie de ses jours de repos non pris au profit d'un collègue dont un enfant est gravement malade ou d'un collègue proche aidant. Le don de jours de repos permet au salarié qui en bénéficie d'être rémunéré pendant son absence.

Pour en bénéficier, il faut remplir les conditions suivantes :

- Assumer la charge d'un enfant âgé de moins de 20 ans dont la maladie, le handicap ou l'accident grave rendent indispensables une présence soutenue et des soins contraignants ;
- Venir en aide à un proche en situation de handicap (avec une incapacité permanente d'au moins 80 %) ou un proche âgé et en perte d'autonomie.

Le don peut porter sur tous les jours de repos non pris, à l'exception des 4 premières semaines de congés payés. Il peut donc concerner les jours suivants : jours correspondant à la 5^e semaine de congés payés, repos compensateurs accordés dans le cadre d'un dispositif de réduction du temps de travail (RTT), jours de récupération non pris, jours provenant d'un compte épargne temps (CET).

Le salarié souhaitant faire un don à un autre salarié en fait la demande à l'employeur dont l'accord est indispensable. Le salarié qui bénéficie du don de jours de repos conserve sa rémunération pendant son absence. Toutes les périodes d'absence sont assimilées à une période de travail effectif, prises en compte pour déterminer les droits du salarié liés à l'ancienneté. Le salarié conserve le bénéfice de tous les avantages qu'il avait acquis avant le début de sa période d'absence.



Le congé de proche aidant



Il est accessible sous conditions (lien familial ou étroit avec la personne aidée, résidence en France de la personne aidée) et pour une durée limitée.

Il permet de cesser temporairement son activité professionnelle pour s'occuper d'une personne handicapée (au moins égale à 80%) ou faisant l'objet d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité (GIR 1 à 4). Ce congé peut être pris sans condition d'ancienneté.

La durée maximale du congé est fixée par convention collective ou accord collectif d'entreprise ou accord de branche étendu. En l'absence de dispositions conventionnelles, la durée maximale du congé est de 3 mois. Il peut être renouvelé. Toutefois, le congé ne peut pas dépasser 1 an sur l'ensemble de la carrière du salarié.

Le congé est pris à l'initiative du salarié. Il informe l'employeur en respectant les conditions et délais déterminés par convention

collective ou accord collectif d'entreprise ou accord de branche étendu. En l'absence de dispositions conventionnelles, le salarié adresse sa demande à l'employeur par tout moyen permettant de justifier de la date de la demande (lettre recommandée ou courrier électronique par exemple).

La demande précise les éléments suivants :

- Volonté du salarié de suspendre son contrat de travail pour bénéficier du congé de proche aidant ;
- Date du départ en congé ;
- Volonté de fractionner le congé (ou de le transformer en temps partiel), si le salarié le souhaite.

La demande est adressée au moins 1 mois avant la date de départ en congé envisagée ou peut-être débuté sans délai s'il est justifié par une situation particulière. L'employeur ne peut pas refuser le congé.

Ce congé n'est pas rémunéré par l'employeur (sauf dispositions conventionnelles ou collectives le prévoyant) ; il s'agit d'une **allocation journalière du proche aidant (AJPA)** versée par les caisses d'allocations familiales et les caisses de la mutualité sociale agricole (MSA).

L'allocation journalière du proche aidant (AJPA)

Ne peut pas être perçu lorsque l'aidant :

- Est rémunéré par l'aidé ou perçoit des prestations, allocations ou indemnités non cumulables,
- A déjà perçu les 66 jours d'indemnisation au cours de sa carrière.

L'AJPA a été revalorisé comme l'AJPP à hauteur du SMIC au 1^{er} janvier 2022 pour atteindre 58,59 € par jour et 29,30 € par demi-journée.



Les Communautés 360 et plateformes de répit

Depuis février 2011, le gouvernement a mis en place les Communautés territoriales, dites « 360 ».

Au 31 août 2020, 63 communautés ont été constituées à l'échelle départementale. Ces communautés s'adressent autant aux personnes en situation de handicap qu'à leurs proches aidants et leurs accompagnants, qu'ils s'inscrivent en milieu spécialisé ou dans le droit commun.

Ce nouveau dispositif permet :

- Plus de simplicité pour les personnes et les aidants ;
- Plus de proximité pour trouver des solutions près de chez eux ;
- Plus de rapidité pour apporter des réponses dans l'urgence ;
- Plus de compétences mobilisées pour trouver de nouvelles solutions d'accompagnement.

Le Secrétariat d'État a mis en place le **numéro unique national** permettant de répondre le plus rapidement possible aux **demandes urgentes de répit** :



0 800 360 360



L'Agirc-Arrco a conçu un **guide « Salariés aidants »** qui répertorie les solutions existantes : aides à domicile, financières et techniques, congés légaux, aménagement du temps de travail, solutions de répit, sources d'information, associations de soutien...

+ d'infos : www.agirc-arrco.fr



À noter dans vos agendas !

L'aidant entre en scène

Vendredi 31 mars à 17h30
Salle du Pont de Bois

- ▶ Représentation de la **pièce « À bout de bras »** par la compagnie Entrées de Jeu, suivie d'**échanges avec les associations d'aidants présentes**

Tous les détails dans le prochain Bref !!!



Vous aidez un proche en situation de handicap ou en perte d'autonomie du fait d'une maladie ou de l'avancée en âge ?

Le Conseil départemental de l'Essonne a mis en place un numéro unique avec des professionnels à votre écoute 7 j./7, de 8h à 22h.

0 805 38 14 14 (service et appel gratuits)



Un véhicule municipal aux couleurs des commerçants

Au mois d'octobre, le véhicule utilitaire du responsable des services techniques (un Renault Kangoo) a été « relooké » par la société Infocom France. Dessus apparaissent désormais 14 annonceurs, chacun disposant d'un espace publicitaire personnalisé.

La **mise à disposition** (de 24 mois) de ce véhicule est donc entièrement **financée par la participation d'entreprises locales**, seuls l'entretien et l'assurance restant à la charge de la municipalité.

Grâce à cette collaboration, la commune bénéficie d'un véhicule gratuit permettant les déplacements quotidiens du personnel technique dans l'exécution de ses missions professionnelles. Quant aux annonceurs, ce véhicule circulant en ville et dans les communes voisines, ils bénéficient d'une publicité itinérante.

Vendredi 18 novembre, M. le Maire Jean-Marie Gelé et ses Adjoints ont convié l'ensemble des annonceurs, en majorité saint-chéronnais, à une présentation du véhicule. Si tous n'ont pas pu être présents pour l'occasion, M. Gelé a tenu à remercier une nouvelle fois les entreprises locales participantes pour leur précieuse contribution.



Un grand merci à :

- ▶ Solution Nuisibles & Ramonage – M. Xavier ANMELLA (Saint-Chéron)
- ▶ MMA St Chéron Eglise – Mme Nathalie DIDES (Saint-Chéron)
- ▶ Optique des 3 Vallées – Mme Véronique MARY (Saint-Chéron)
- ▶ SAS PAILLE (Saint-Chéron)
- ▶ CCRF Bâtiment et GLB Peintures – M. Geoffroy LE BOZEC (Saint-Chéron)
- ▶ Restaurant Bella Pesaro – M. Mme REXTUDER (Saint-Chéron)
- ▶ O Bistro Da Promessa – M. Bruno GUEDES (Saint-Chéron)
- ▶ Jenny & Co – Mme Jennifer FRANKE (Saint-Chéron)
- ▶ SARL GAURIAT – M. Frédéric GAURIAT (Roinville sous Dourdan)
- ▶ Garage SRAMA – M. François ALIX (Breuillet)
- ▶ Pompes Funèbres Dourdannaises – M. LEJEUNE (Dourdan)
- ▶ Dourdan Auto Bilan – M. FAMEL (Dourdan)
- ▶ SARL Mille et Une Fêtes – Mme Fatima VIEIRA (Saint Cyr Sous Dourdan)



Bienvenue à NEW St-Laurent

Pizzeria au feu de bois & crêperie

Après 12 années passées à se déplacer dans les villages à bord de son camion à pizza, Guillaume Jacquot a décidé d'ouvrir son propre restaurant : le NEW St-Laurent !

Ayant travaillé « Au Pêché Mignon » et avec Francis Calderon durant deux années en tant que pizzaiolo, Guillaume connaît bien notre commune et il lui tenait donc à cœur de pouvoir y implanter sa nouvelle activité.

Le restaurant a rouvert ses portes mi-novembre après d'importants travaux de rénovation.

C'est donc maintenant dans un cadre flambant neuf que Guillaume Jacquot et son équipe vous proposent de succulentes pizzas au feu de bois, avec un nouveau four équipé d'une sole rotative (exceptionnel dans la région !).

Galettes, salades et crêpes sont également toujours à la carte alors n'attendez plus et venez régaler vos papilles !

- ▶ Ouvert du mardi au samedi de 12h à 14h et de 18h30 à 22h
- ▶ Sur place, à emporter et en livraison



*L'équipe du NEW St-Laurent :
Guillaume Jacquot,
Cédric et Magali
(de gauche à droite)*



NEW St-Laurent

41 rue Charles de Gaulle - 91530 Saint-Chéron
Tél. : 09 82 65 90 80

Jo Ink 91

Saint-Chéron accueille son premier salon de tatouage !

Mardi 6 décembre 2022, Jonathan Morais a officiellement ouvert son salon de tatouage dans notre commune.

L'endroit est intimiste. « Nous avons effectué des travaux de réaménagement pour créer un espace d'accueil et d'échanges, en plus de la pièce où je tatoue les clients », nous explique Jonathan.

Originaire de Breux-Jouy, il est heureux d'ouvrir son salon à Saint-Chéron après avoir tatoué pendant plus de 9 ans au domicile de ses parents (dans une pièce dédiée).

Artiste dans l'âme, Jonathan dessine depuis son plus jeune âge et peut réaliser tout type de tatouage, du réalisme à l'abstrait, en passant par les mangas. Précis et méticuleux, il s'adapte avant tout à la demande du client.

Mais Jonathan ne se lance pas seul dans cette nouvelle aventure ! Il va travailler en partenariat avec sa compagne Sandra, coach beauté, qui souhaite proposer des ateliers conseil en produits de beauté. Sandra travaille avec la marque Onikha, jeune entreprise qui possède ses propres gammes de produits : maquillage, soins, parfums...

N'hésitez pas à pousser les portes de cette nouvelle enseigne dédiée à l'esthétisme !



5 rue Lamoignon
91530 Saint-Chéron
Contact : 07 66 06 42 46



jo ink91



jo.ink91



Martine COURCIER

Conseillère indépendante en immobilier

Vous souhaitez VENDRE, ACHETER, ESTIMER GRATUITEMENT votre bien ?

Contactez votre conseillère indépendante près de chez vous et confiez-lui votre projet immobilier en toute sérénité !



Contacts : 06 51 11 35 24
martine.courcier@safti.fr

Changement de propriétaire Poissonnerie de l'église

Après plusieurs semaines de fermeture, Sébastien Texeira a repris les rênes de la poissonnerie du centre-ville, qui a rouvert ses portes le 1^{er} décembre 2022.

Fort de 8 années d'expérience dans le métier, d'abord sur les marchés puis en tant que responsable de boutique à Montrouge, M. Teixeira a décidé de se lancer à son compte et souhaite proposer à sa clientèle une **large gamme de crustacés et poissons, accessibles pour toutes les bourses.**

Son objectif est de proposer des produits de qualité à prix modéré comme du haut de gamme.

La poissonnerie de l'église vous propose également un **service traiteur** avec des plats cuisinés (quiches, brandades...) ou des salades (poulpe, gambas marinées...).

► Jours et horaires d'ouverture :

Du mardi au vendredi de 9h à 13h et de 16h à 19h30

Le samedi de 9h à 19h30

Le dimanche de 9h à 13h



Poissonnerie de l'église

21 rue Charles de Gaulle – 91530 Saint-Chéron
Tél. : 01 60 81 46 01



Les marchés de Saint-Chéron

Le jeudi matin de 8h30 à 13h dans le Parc des Tourelles (parc de la mairie)

► Une dizaine de commerçants à votre service : boucher chevalin, poissonnier, fleuriste, vêtements, fruits et légumes, volailler, crémier...

Le samedi matin de 8h30 à 13h sur la place de l'Église

► Ce petit marché accueille quelques commerçants : maraîchère, fleuriste, vêtements et un marchand d'huîtres selon la saison.



Expositions à l'écomusée

Saint-Chéron, d'hier à aujourd'hui

Du samedi 7 au dimanche 29 janvier

Vous connaissez la mairie, l'église, la gare, les rues, les hameaux tels qu'ils sont aujourd'hui, mais comment étaient-ils il y a un siècle ? Des photos d'hier et d'aujourd'hui vous permettront de découvrir l'évolution de ces lieux...



Le monde des pop-up ou livres animés

Du samedi 4 au dimanche 26 février

Ce sont des livres dont les pages contiennent des mécanismes développant en volume ou mettant en mouvement certains de leurs éléments.

Une fenêtre ou une trappe peut être soulevée pour dévoiler un élément caché par le décor... Une roue insérée dans une page dépasse sur un côté et peut être tournée, faisant apparaître des éléments variés dans des découpes de la page... et bien d'autres choses plus étonnantes les unes que les autres !



Informations pratiques :

- ▶ 55 bis rue Charles de Gaulle – 91530 Saint-Chéron
- ▶ Entrée libre
- ▶ Ouvert mercredi, samedi et dimanche de 15h à 18h



La Nuit de la Lecture

**LA PEUR, c'est le thème choisi
pour cette 7^e édition des nuits de la lecture !**

Une émotion que vous avez sûrement rencontrée en lisant certains livres... Venez-nous les présenter et même en lire un extrait !

Entre chaque présentation, les conteuses de Saint-Chéron vous proposeront un conte « à faire peur ».

Inscrivez-vous auprès de nos bibliothécaires :
01 64 56 38 67 ou bibliotheque@saint-cheron.fr

Vendredi 20 janvier à partir de 20h
Club des Tourelles



Harmonies

**Concert d'hiver des Harmonies
de Saint-Chéron et Méréville**

Dimanche 5 février à 16h
Salle du Pont de Bois
Entrée libre



Créée en 1981, l'Harmonie de Saint-Chéron est jumelée avec l'Espérance Mérévilloise depuis 20 ans. Les 40 musiciens des deux orchestres, dirigés par Jean-Luc Leroy, se réunissent pour vous proposer un programme éclectique : du classique, de la variété et des musiques de films !

Conservatoire municipal

Audition de toutes les classes d'instruments

Samedi 21 janvier à 15h30

Salle des associations – Rue Bouillon Lagrange
Entrée libre



Soirée Cabaret

RÊVE ... L'expérience d'un rêve éveillé !

Un spectacle haut en couleurs, qui vous proposera des standards de la chanson avec des danseuses aux costumes toujours plus éblouissants.

Une bonne dose d'humour et de légèreté, des voix toujours plus exceptionnelles et des costumes lumineux, voilà la promesse d'un rêve qui deviendra, le temps de votre soirée... une réalité !!!

► **Réservations :** 01 69 14 13 38 - contact@saint-cheron.fr



Samedi 11 février à 21h

Salle du Pont de Bois

Tarif : 22 €

Démonstration de Tai Chi

Samedi 11 février à 11h30

La section Tai Chi de Saint-Chéron célébrera le nouvel an chinois (année du lapin) en vous proposant une démonstration face à la mairie.

Venez vous joindre à eux pour quelques mouvements !!!

Contact : Laurent Dosne – 06 21 70 02 11

 [Chenpanling-france](https://www.facebook.com/Chenpanling-france)



Loto de l'association Jean Le Mao

Dimanche 12 février à 14h

Nombreux lots à gagner !!!

Ouverture des portes à 12h30

Salle du Pont de Bois





Union Nationale des Combattants



Hommage à Bernard Gauvin, ancien combattant AFN

Jeudi 10 novembre 2022, nous avons accompagné notre ami Bernard GAUVIN à sa dernière demeure. Il était un adhérent fidèle de l'UNC et partageait nos valeurs. A 19 ans, il devance l'appel et s'engage dans l'Armée de l'air. En 1959, il est affecté dans le sud algérien (près de Tamanrasset) au Centre Saharien d'Expérimentations Militaires, qui deviendra la base aérienne 167 de Reggane.

Rentré d'Algérie en 1961, son expérience acquise pendant sa période militaire lui permet de rejoindre le CEA de Bruyères le Châtel en 1962, où il travaillera près de 40 ans.

De nombreux collègues de travail et bon nombre d'adhérents de l'UNC lui ont rendu un bel hommage. Nous présentons toutes nos condoléances à sa famille et à ses proches.

Dimanche 15 janvier, l'association organise son assemblée générale annuelle à 10h à la salle du Pont de Bois. Elle sera suivie l'après-midi, à partir de 15h, par la galette des rois qui sera partagée comme chaque année avec l'association Jean Le Mao.

A.S.C.A.E.

2^e Concours de soupes

Samedi 19 novembre, environ 100 personnes sont venues goûter les soupes proposées par les 11 participants.

Originales, surprenantes et délicieuses, les soupes ont ravi les papilles des visiteurs : un velouté de poivrons côtoyait le tourin à l'ail, une soupe à l'orge perlée, la soupe paysanne « Mangemonkey », un bortsch ukrainien au poulet, etc...

► Michèle Campana a gagné la « Louche d'Or » avec une shorba libyenne tandis que Françoise Carlier a obtenu le prix de la décoration de table.



Loto

Dimanche 20 novembre, 180 personnes ont participé au loto annuel de l'ASCAE !

L'association remercie chaleureusement les généreux donateurs qui ont permis d'offrir de très beaux lots : salon de jardin, ordinateur, téléviseur...



Mosaïques Saint-Chéron



La Gratiféria de Noël a été cette année encore très appréciée et a rencontré un grand succès !

Merci à tous les participants : donateurs, visiteurs et associations. Ce concept de marché gratuit, qui permet à la fois d'éviter le gaspillage et d'économiser de l'argent, s'inscrit parfaitement dans les nouveaux modes de consommation. Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.

Mosaïques Saint-Chéron vous propose aussi des ateliers de création à partir d'objets recyclés et participe aux animations en lien avec la citoyenneté, la préservation de l'environnement et le vivre ensemble.

Renseignements : mosaiques.sc@gmail.com



Club des Amis de la Nature et de l'Environnement



Amoureux de la nature et de notre cadre de vie, les membres du C.A.N.E. seront heureux de vous retrouver à leur assemblée générale annuelle.

Venez découvrir leur activité : défendre le patrimoine architectural et arboré, ainsi que la biodiversité ; surveiller les nouveaux projets d'aménagement, les sites à risque technologique (site « SEVESO ») ou encore la pollution de l'eau et des sols.

Nous sommes TOUS concernés par les causes et les conséquences du dérèglement climatique, aussi n'hésitez pas à venir partager vos attentes !

► **Rendez-vous le samedi 11 février à 10h au Club des Tourelles**
(en face de la mairie de Saint-Chéron)

► **Renseignements :**
courrier@lecane.fr - Site internet : www.lecane.fr

Vide ta chambre !

Action, l'association des parents d'élèves des écoles du Pont de Bois, a organisé un « Vide ta Chambre » le samedi 12 novembre 2022.

Cette manifestation a très bien marché et a permis de récolter plus de 700 € pour les écoles. L'association remercie les exposants, les visiteurs ainsi que les généreux donateurs.

Les jouets invendus ont bénéficié à l'association Mosaïques pour sa gratiféria de Noël puis à La Croix-Rouge.

Action se réjouit de cette collaboration entre associations et vous donne rendez-vous pour le prochain « Vide ta chambre » le samedi 15 avril 2023 à la salle du Pont de Bois.



Viens danser 91

L'association organise les stages suivants au gymnase Les Closeaux :

SALSA débutant

► Jeudis 5, 12, 19 et 26 janvier 2023
(de 21h à 22h)

► Tarif : 28 € par personne

SALSA Niveau 2

► Jeudis 2, 9 et 16 février 2023
+ 9 et 16 mars 2023 (de 21h à 22h)

► Tarif : 35 € par personne

Informations : 06 21 58 97 00 - viensdanser91@gmail.com





Association Jean Le Mao

Distribution des colis

(avec paiement de la cotisation annuelle)

Lundi 16 et jeudi 19 janvier de 9h30 à 12h

Salle d'Orgery

- ▶ Assemblée générale de l'association :
Dimanche 15 janvier à 14h
à la salle du Pont de Bois
- ▶ Assemblée générale de la section
Maintien en Forme : Jeudi 12 janvier
à 14h à la salle d'Orgery

Arts Culture Loisirs

ACL vous propose un **stage MOSAÏQUE**

le **samedi 25 février de 10h à 17h** (1h de pause).

Venez réaliser une mosaïque décorative et repartez avec !

▶ Animé par Géraldine Butos

▶ Renseignements / Inscriptions : 06 31 50 63 78



Moto Club de Saint-Chéron



Dimanche 27 novembre, 42 pilotes ont participé à l'épreuve du championnat Trial Vintage.

Nous avons eu la chance d'accueillir Pascal Couturier, plusieurs fois Champion du monde par équipe et Champion du Japon dans les années 90. Sur le circuit de la Petite Beauce, il a remporté la catégorie Inter avec une moto Yamaha de 1983 de 350 cm³ (moto d'usine produite à seulement 170 exemplaires).



Sur la photo : un trialiste de Marcoussis avec une moto Bultaco de 1965

Soirées Randori à l'AJES



Au judo, le « randori » (exercice libre en japonais) est une forme de combat d'entraînement, qui permet au judoka de mettre en pratique l'enseignement de ses professeurs.

Le randori ponctue généralement la séance d'entraînement du judoka, qui va pouvoir se confronter à différents partenaires, quel que soit leur niveau, et ainsi améliorer sa pratique.

Afin de diversifier ces exercices, l'AJES organise avec d'autres clubs partenaires des soirées randori, au cours desquelles les judokas vont s'affronter dans des combats debout ou au sol (ne-waza). La dernière en date s'est déroulée le 25 novembre dernier à Dourdan.

+ d'infos : www.judo-ajes.fr

Soirée Randori à Saint-Chéron



Saint-Chéron Avenir & Progrès

Après les fêtes de fin d'année, nous travaillons à l'élaboration des budgets.

Pour 2022, nous avons anticipé la hausse du coût de l'énergie en décidant l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 5h. Nous avons également préparé le chantier du renouvellement de nos installations d'éclairage. Ces actions nous permettent d'avoir une santé financière correcte en maintenant une stabilité des taux d'imposition communaux depuis 2018.

Pour 2023, nous devrons faire face à une inflation importante qui aura un impact sur notre budget de fonctionnement. Les efforts que nous ferons pour maîtriser ce budget nous permettront de financer les investissements des prochaines années.

Notre budget sera établi sur les axes suivants :

• Les économies d'énergie :

- Passage en LED de l'ensemble des points lumineux de l'éclairage public,

- Baisse du chauffage de 1 degré dans tous les équipements communaux, y compris les écoles (sauf en maternelle). Et le chauffage sera coupé dans tous les bâtiments inoccupés pendant les congés scolaires.

• Les projets :

Avec l'arrivée de nouveaux habitants, nous allons démarrer la construction d'une nouvelle cantine en conformité avec les principes de transition écologique et la création de classes supplémentaires à l'école du Pont de Bois. Sans être alarmiste, avec cette crise énergétique et les incertitudes sur l'avenir, la prudence est de mise pour les mois à venir, et comme toujours, nous resterons très vigilants sur nos dépenses de fonctionnement et rechercherons toutes les aides nécessaires pour faire aboutir nos projets.

L'équipe Saint-Chéron, Avenir et Progrès vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2023.

Ensemble pour Saint-Chéron

En 2022, beaucoup de mauvaises nouvelles concernant les transports publics :

- Environ 40 gares fermées depuis septembre, lignes C/D incluant Saint-Chéron.
- Travaux du tronçon central/touristique du RER-C Paris interrompu tous les étés depuis 25 ans et cela va perdurer.
- Le réseau de transport du "Grand Paris Express" ne sera fonctionnel qu'à partir de 2024, voire 2030...
- Les usagers subissent continuellement des retards de trains et des incidents au quotidien, pas de gratuité en contrepartie.
- "Le Grand Parisien du 19/09/2020" signale le manque de conducteurs dans les RER et bus en Ile-de-France. (Suppression 19 RER-C/jour)
- La Région augmente la "Carte Navigo" de 11,8% pour un service qui n'est plus rendu depuis longtemps. Le ticket de 1,90 euros s'élèvera à 2,10 euros (lot de 10 tickets de

16,90 euros à 19,10 euros...). L'abonnement hebdomadaire coûterait 30 euros au lieu de 22,80 euros...

Espérons que 2023 nous offre de meilleures perspectives !

- La "SNCF Gares et connexions" projette d'installer des ombrières photovoltaïques à la gare de Saint-Chéron. Dommage que nos élus n'aient pas été concertés pour ce projet !

- Suite à une réunion publique qui s'est tenue à Palaiseau le 29/11/2022, un rassemblement régional avec les élus d'opposition, contre cette hausse et cette privatisation, est prévu le 7/12/2022 à 9h devant le Conseil Régional. Plus d'infos : stopgalere.fr

- "Stop aux fermetures de nos guichets !" Je signe la pétition : <https://chnq.it/9dG6pFgCYS>

Notre groupe vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année. Ensemble pour Saint-Chéron a une pensée toute particulière pour les Ukrainiens qui souffrent.

Saint-Chéron En Avant

Le Maire ou ses adjoints :

1) Ont reçu pour la première fois notre liste de propositions de projets à réaliser avec les demandes d'actions associées : Chemin piétonnier, Dos d'âne, Obstruction fossé et Bouches évacuations des eaux pluviales de la route de la Petite Beauce, et Fils électriques à Saint Evroult.

2) Ne mettent pas en place un suivi des principales actions décidées en CM.

3) Acceptent la fermeture de notre gare au détriment de tous.

Saint-Chéron En Avant :

1) Malgré plusieurs demandes n'a pas réussi à obtenir du Maire le planning des actions à mettre en œuvre par la municipalité actuelle, afin d'améliorer le bien-être de tous sur la totalité du territoire de la commune.

2) Publierait le planning des principales actions décidées en CM, sur le site de la Mairie.

3) Mettrait en œuvre, en organisant des réunions de concertation avec les communes concernées, le Maire, la Sénatrice et le Président de la CCDH, tous membres du CM, **afin de motiver et obtenir la présence d'une personne au minimum dans chaque gare SNCF dans les communes disposant d'un collège ou lycée, dans la préservation de la sécurité de tous.**

En définitive, « Saint-Chéron En Avant ! » gérerait notre commune différemment avec davantage d'actions, uniquement orientées dans le seul intérêt du bien commun.

« Saint-Chéron En Avant ! » à votre écoute, vous présente tous ses meilleurs vœux pour 2023. Contact : andre.lever@wanadoo.fr

GARAGE CHAMBRUN



- Mécanique toutes marques
- Carrosserie toutes marques
- Dépannage

Véhicules de courtoisie, remise sur franchise :
consultez-nous

3, chemin du Marais - 91530 SAINT-CHÉRON
☎ 01 64 56 62 33 - Fax : 01 64 56 55 58

ENTREPRISE GÉNÉRALE
TOUT CORPS D'ÉTAT



- CONCEPTION
- CRÉATION
- RÉNOVATION
- FINITION

47 RUE DES MARES
91530 ST CHÉRON

01 64 56 92 08
ccrfbatiment@orange.fr

S.D.PLOMBERIE

PLOMBIER CHAUFFAGISTE



M. José DE OLIVEIRA
10 Rue Aristide Briand
91530 ST CHÉRON
TÉL. : 01 64 56 34 23 - 06 11 91 28 05

Abeille
conseil immobilier



Trouver est notre nature !

01.64.56.14.14.



"EN FACE DE LA MAIRIE"

1 rue Charles de Gaulle 91530 SAINT-CHÉRON
ESTIMATION GRATUITE SOUS 24H



Cabinet Nathalie DIDES

Une équipe sérieuse, compétente et conviviale à votre service

Particuliers - Professionnels
Assurance emprunteur
Epargne / Assurance Vie

Contactez- nous : Agence Nathalie DIDES
6, rue Charles de Gaulle - 91530 SAINT CHÉRON
Tel : 01.64.56.35.68 - Mail : cabinet.dides@mma.fr
Site Internet : <http://agence.mma.fr/saint-cheron-eglise/>
Facebook : Mma St Chéron Eglise Nathalie Dides



SIRET 444 734 701 00014

Ent. **GARANDET Y.**

**Ravalement - Vitrerie
Revêtement Sols et Murs
Peinture Intérieure**

4 Le Pre 91530 SAINT CHÉRON

01 60 83 17 35

HELO TAXI



06.64.39.22.81

Transport médical conventionné
Gares/aéroports
Toutes distances
06.64.39.22.81
helotaxi@hotmail.com
CB acceptée

ALRAY
SECURITY SYSTEMS

www.alray.fr

Notre Activité

- Alarme Intrusion
- Vidéo Protection
- Contrôle D'Accès
- Détection Incendie
- Motorisation De Portail

Saint Chéron - 01.64.56.65.79 - alray.sarl@orange.fr